

**Les réseaux de microfinance ont-ils un rôle à jouer
dans la gestion des risques naturels ?**

Sandrine Beauchamp

Université de Paris X - Nanterre
DET/FORUM

Fabienne Kervarec

Université de Bretagne Occidentale
CEDEM

INTRODUCTION

La plupart des études menées sur l'impact des désastres naturels soulignent la différence entre les pays en développement et les pays développés. Bien que le Japon et le Pérou semblent être affectés par des calamités de même nature (Nino¹, séismes), le bureau des Nations Unies spécialisé dans la gestion de l'aide aux désastres (USAID) comptabilisait en moyenne 2900 événements de forte intensité pour le Pérou contre seulement 63 par an au Japon (Anderson et Woodrow, 1989). Entre 1990 et 1998, 94% des 568 désastres recensés parmi les plus importants² et plus de 97% des désastres naturels meurtriers sont survenus dans les pays en développement (Nations Unies, 2000). Par ailleurs, les impacts économiques s'avèrent 20 fois plus importants dans les PED que dans les pays développés.

Ce différentiel très important dans le nombre des victimes et/ou dans les coûts économiques des désastres entre pays développés et pays en développement, trouve une explication dans les déterminants socio-économiques des sociétés étudiées : culture du risque, développement des outils de prévention météorologique, systèmes d'alerte, infrastructures adaptées et d'urgence, occupation des territoires légiférée, artificialisation ou non des milieux, etc. La vulnérabilité des populations touchées tient à un « ensemble de conditions et de processus résultant de facteurs matériels, sociaux, économiques et environnementaux, qui accentuent la sensibilité d'une communauté à l'impact des aléas »³. Elle dépend des niveaux de pauvreté et/ou de développement.

Pour comprendre les événements et mieux les appréhender dans le futur, il est donc indispensable de s'intéresser aux conditions socio-économiques de la gestion des risques naturels forts. Dans cet article, nous nous interrogeons plus précisément sur la capacité des réseaux de microfinance à proposer une nouvelle modalité de gestion des crises d'origine naturelle. Le contexte particulier de populations pauvres confrontées à des risques naturels forts oriente leurs choix (productifs, financiers, sociaux...) vers une recherche de flexibilité, dont la théorie standard ne peut rendre compte (partie I). Dans cette optique, les réseaux sociaux présentent un intérêt et des caractéristiques particuliers (parties II et III). L'examen plus précis des réseaux de microfinance laisse apparaître plusieurs « temps de gestion de la crise » (partie IV).

I. GERER LES RISQUES NATURELS EN ASSURANT SA SURVIE

En opposant les situations de risque et d'incertitude, les analyses standard de la décision manquent une dimension majeure de la rationalité des acteurs : celle de la réflexion sur les hypothèses qu'ils formulent, celle de l'imagination et de la construction des états (et des choix) futurs possibles. Pour saisir les processus de choix des *acteurs* dans toutes leurs dimensions,

¹ Le Niño désigne une anomalie climatique appelée « ENSO » (El Niño Southern Oscillation) caractérisée par des variations de températures des eaux en surface dans le Pacifique Est et Central. Ses manifestations sont multiples : pluies diluviennes sur les côtes du Pérou, sécheresse en Afrique du Sud et en Australie, etc.

² Un désastre est classé « majeur » ou important s'il entraîne plus de 50 décès et affecte plus de 100 000 personnes.

³ Le rapport des Nations Unies (ISDR) « *Living with risk : a global review of disaster reduction initiatives* » définit la vulnérabilité ainsi : « *a set of conditions and processes resulting from physical, social, economical, and environmental factors, which increase the susceptibility of a community to the impact of hazards* » (ISDR, 2002, p. 342).

nous sommes donc amenés dans un premier temps à discuter des relations entre risque, incertitude et action.

1. Incertitude, risque, action

Dans *Risk, Uncertainty and Profit* (1921), Knight définit trois types de situations d'information imparfaite :

- dans le premier cas, il est possible de calculer des probabilités de nature fréquentiste (basées sur des expériences répétées dans des conditions identiques) ;
- dans le deuxième cas, on peut définir des probabilités *a priori*, principalement sur la base de lois physiques ;
- dans le troisième et dernier cas, le seul jugement possible relève d'une estimation, ne permettant pas de calculer une probabilité.

Considérant que le troisième cas diffère radicalement des deux premiers, Knight qualifie de risquées les deux premières situations, tandis que la dernière relève de l'incertitude.

L'analyse « standard » des décisions prises en information imparfaite adopte la distinction de Knight entre le risque (probabilisable) et l'incertitude (non-probabilisable). Sur cette base, les critères de choix sont construits en associant des probabilités, fréquentistes ou *a priori*, aux différents états futurs de la nature. Toutefois, embarrassée dans le traitement de l'incertitude, l'approche standard fait appel aux « probabilités subjectives », variables d'un *agent* à l'autre, en raison d'un accès limité et distinct à l'information, et surtout d'une perception et d'un traitement différenciés. Elle remplace alors le critère de maximisation de l'espérance d'utilité (Théorie de Von Neumann et Morgenstern) par celui de maximisation de l'espérance subjective d'utilité (Approche bayésienne de De Finetti et Savage), mais ne remet pas en cause fondamentalement le « mécanisme⁴ » de choix.

Dans le contexte des populations proches du seuil de survie et confrontées à des « risques naturels forts », entendus comme susceptibles d'avoir des conséquences graves et irréversibles sur les ménages et/ou sur les communautés et organisations, l'approche standard doit être remise en cause pour plusieurs raisons. D'une part, les risques naturels forts menacent la pérennité des systèmes de production, des ménages voire des communautés. Dans ces conditions, l'analyse de la prise de décision comme fondée sur une moyenne espérée semble erronée. En effet, lorsque le désastre naturel menace la survie des populations, la gestion du risque par les ménages ne peut se concentrer sur la maximisation d'une « moyenne espérée d'utilité », même en prenant en compte la variance de la variable objectif. Elle relève plutôt d'une « stratégie d'évitement du pire » ou de l'insurmontable. Le critère de minimisation d'un risque maximum (maximin) ou d'évitement d'un risque inadmissible prend le pas sur celui de maximisation d'une moyenne espérée. Dans ces conditions, les ménages privilégient un horizon temporel très court, correspondant au quotidien ou au temps de l'urgence, tandis que l'objectif de reproduction des communautés s'inscrit dans le très long terme (comparée à l'échelle d'une vie humaine). Le temps de l'espérance mathématique par contre correspond davantage à un horizon intermédiaire, tel que le moyen terme de l'amortissement du capital productif par exemple.

⁴ Il s'agit d'un mécanisme, qui n'est d'ailleurs pas dépourvu d'un fort déterminisme : compte tenu des préférences, des contraintes et de la perception de l'information (et de son traitement) par l'agent, l'analyse standard admet une solution et une seule au problème posé. L'agent n'a finalement pas le choix.

Outre les conséquences « graves » pour les populations qui y sont confrontées, les « risques naturels forts » peuvent correspondre à une situation d'incertitude radicale ou « *hard uncertainty* », qu' A. Vercelli définit comme une situation dans laquelle le décideur ne peut exprimer ses croyances que sous la forme d'une distribution de probabilités non-additives, ou de plusieurs distributions de probabilités. Celles-ci ne sont pas parfaitement fiables aux yeux du décideur (Vercelli, 1995, p. 252). Vercelli oppose ainsi *hard uncertainty* et *soft uncertainty* (probabilités additives, distribution unique et fiable). Dans le contexte de *hard uncertainty*, l'assurance n'a plus de sens comme stratégie de gestion du risque, compte tenu du peu de confiance dans les hypothèses, d'une part, et des conséquences possibles des aléas, d'autre part. La répartition des risques n'est plus pertinente (elle est d'ailleurs souvent inenvisageable) et l'objectif est bien d'éviter de prendre trop de risque.

Lorsqu'ils se concrétisent, les aléas peuvent avoir des conséquences irréversibles, liées notamment :

- à l'évolution de l'environnement des populations, modifiant en particulier les conditions physiques (infrastructures) d'accès aux biens, aux ressources, et les conditions d'écoulement des produits ;
- à l'évolution des conditions économiques, par exemple en termes d'endettement, de réduction ou de suppression de l'épargne de précaution lorsqu'elle existait, de pertes en capital ou moyen de production : terres, plantations, bétail, aménagements, bâtiments, etc. ;
- à l'environnement social : modifications des structures sociales, des relations villes-campagnes (en raison des mouvements migratoires), etc. ;
- à des effets d'apprentissage organisationnel influant particulièrement sur les stratégies productives.

Lorsqu'ils se combinent, ces effets peuvent bouleverser les systèmes productifs. Ainsi, le cyclone qui frappa durement les plantations de girofle de la région de Fénérive (côte Est de Madagascar) en 1987 bouscula les stratégies des producteurs. Faute de moyens financiers mais aussi par prudence, ceux-ci renoncèrent à replanter les arbres et s'orientèrent vers une diversification des cultures vivrières. Cette évolution des systèmes agraires a bien sûr modifié les choix possibles des producteurs avant et après 1987 (Kervarec, 1997).

Ces conséquences irréversibles en $t+1$, qu'elles soient environnementales, sociales, économiques ou liées à des effets d'apprentissage, sont intégrées comme possibles dans les choix formulés dès la période t . Elles compliquent la prise de décision parce qu'elles inscrivent les processus de décision dans le temps : les choix d'aujourd'hui déterminent les conditions dans lesquelles seront prises les décisions de demain. Le processus de décision devient séquentiel.

Pour resituer la décision dans le temps, il devient nécessaire de redéfinir les notions de risque et d'incertitude, en nous démarquant de l'approche de Knight. Cela permettra également de mieux préciser ce que nous entendons par « risque naturel fort ». D'une manière générale, et particulièrement dans notre cas d'étude, l'approche knightienne ne nous apparaît pas satisfaisante pour deux motifs fondamentaux :

1) Même en admettant qu'il est possible d'un point de vue scientifique, de définir des probabilités fréquentistes voire *a priori*, associées à l'occurrence des aléas naturels, les décideurs n'ont pas forcément accès à l'information nécessaire au calcul des probabilités, c'est-à-dire aux séries statistiques ou à la connaissance des lois physiques. En outre, ce qui importe au moment du choix, ce sont les conséquences possibles des accidents naturels sur les conditions de vie du ménage ou de la communauté. Cela « brouille » l'image du futur, qui

dépend également d'un enchaînement d'interactions entre l'environnement et les comportements des membres des communautés. De plus, la prise en compte des aléas naturels n'est pas forcément dissociable de celle des aléas économiques (en termes de variations des cours et des débouchés notamment) et de l'instabilité politique. Dans ce contexte, le risque ne nous semble pas caractériser les conditions dans lesquelles sont prises les décisions : celles-ci relèveraient presque systématiquement du troisième cas évoqué par Knight, pour lequel les probabilités ne peuvent être calculées. Il n'est alors guère pertinent d'opposer risque et incertitude, puisque seule l'incertitude caractériserait l'environnement dans lequel s'effectuent les choix.

2) Toutefois, le motif le plus fondamental nous semble-t-il (peut-être le seul fondamental ?) de se démarquer de l'approche knightienne de l'incertitude provient de sa conception des probabilités. Pour Knight, les probabilités représentent des propriétés du monde extérieur qu'il faut découvrir. Il adopte une vision déterministe du monde qui nous entoure. Pourtant, les choix de l'acteur participent à l'incertitude et, de fait, à la construction du monde futur ; le futur n'existe pas (pas encore). Dans cette optique, les probabilités doivent s'analyser comme une forme de connaissance et non comme une caractéristique objective de l'environnement.

Nous devons donc redéfinir le risque et l'incertitude. Dans l'approche de Knight, adoptée par l'analyse standard, les deux concepts relèvent du même niveau épistémologique et qualifient le manque d'information dont dispose l'agent sur l'état futur de la nature. Il nous semble plus pertinent de considérer le risque et l'incertitude comme deux concepts qui ne s'excluent pas l'un l'autre, mais qui ne relèvent pas du même niveau épistémologique. L'incertitude peut s'envisager comme un état de la conscience, une appréciation personnelle du décideur sur la qualité de l'information dont il dispose. Elle est liée au jugement de l'individu sur les hypothèses sur lesquelles il fonde sa décision. Plutôt qu'un manque d'information en tant que telle, elle qualifie un certain manque de confiance du décideur dans ses propres hypothèses. Dans son *Traité sur les probabilités*, Keynes (1921) évoquait à ce sujet « le poids des arguments » : pour construire ses hypothèses sur le futur, le décideur fait appel à son raisonnement mais aussi à son imagination. Conscient des limites de sa démarche, il n'accorde pas la même confiance à chaque hypothèse, en fonction du « poids des arguments ». Cette analyse est à rapprocher de celle de Shackle (1990), pour qui l'incertitude est un défaut (un vide) de connaissance du futur et découle de « l'Ordre des choses » : ce n'est pas le simple fruit de l'inattention ou d'une erreur évitable dans la gestion des affaires.

Le risque, par contre, est lié à l'action, à l'enjeu des choix compte tenu de leur inscription dans le temps. En effet, c'est parce que l'acteur cherche à anticiper les conséquences de ses décisions sur ses possibilités de choix futurs, et que ses anticipations ne sont pas parfaites, qu'il prend des risques. Il est conscient de l'imperfection, des limites de ses anticipations, et c'est en cela qu'il se trouve confronté à l'incertitude, et se sait potentiellement confronté au danger.

Pour autant, les acteurs sont sous contrainte d'action et de décision. Or, il apparaît impossible (au niveau des ménages ou des communautés en tout cas) d'agir sur l'aléa naturel lui-même. Dans ces conditions, les choix sont effectués afin de limiter les conséquences des aléas sur les organisations. Cet objectif conduit les organisations à développer les capacités de réactions futures, c'est-à-dire à limiter les contraintes que les choix d'aujourd'hui feront peser sur les choix de demain.

Les décideurs sont donc bien des acteurs de leurs choix, dans le sens où ils agissent aujourd'hui sur les états futurs de la nature et sur leurs choix futurs possibles. Vercelli (2003)

développe dans cette optique de nouvelles définitions de la rationalité : en considérant la « rationalité créative » (*creative rationality*), il fait de l'acteur un faiseur d'options (*option maker*), plutôt qu'un preneur d'options. Vercelli va plus loin, en définissant la *designing rationality*, qui lui permet de resituer la décision dans le processus de transition, c'est-à-dire de lui donner une véritable dimension temporelle. L'acteur crée bien lui-même ses opportunités futures de réagir à toute nouvelle information. Il développe ainsi un « apprentissage stratégique ».

Bien sûr, l'ignorance n'est pas totale : le savoir, l'expérience, la connaissance augmentent la confiance dans les hypothèses, modifiant ce que Keynes appelait « le poids des arguments ». La confiance que le ménage ou la communauté place dans ses propres hypothèses apparaît particulièrement importante à proximité du seuil de survie. En outre, il est plus fréquent dans les pays en développement que dans les pays développés que les aléas naturels provoquent des désastres aux conséquences graves, dans un environnement peu artificialisé. De plus, localement, des écosystèmes particulièrement fragiles renforcent encore les vulnérabilités (citons par exemple le cas du Bangladesh, situé sur un delta et soumis à des inondations particulièrement dévastatrices et récurrentes, que les habitants des zones côtières intègrent dans leurs choix d'activités). Enfin et surtout, les aléas menacent la reproduction des organisations dans le temps. La stratégie d'évitement du risque maximum évoquée plus haut, relève dans ce contexte d'un choix vital.

2. Contrainte de liquidité, recherche de flexibilité : quel rôle pour les réseaux ?

Pour les populations vulnérables des pays en développement, le manque de liquidité constitue une contrainte forte. Keynes distingue les décisions « cruciales » par opposition à la « routine », dans laquelle le choix peut se faire sous l'hypothèse « raisonnable » que les conditions de décision se maintiendront de t en $t+1$. Dans notre contexte, toute décision devient cruciale, dès lors qu'elle concerne des avances en numéraire ou des investissements, même modestes, car les sommes engagées amputent d'autant le montant de l'épargne de précaution (lorsque celle-ci est envisageable initialement). Les choix effectués aujourd'hui, s'ils conduisent à engager une somme monétaire, réduisent les choix futurs possibles ou les capacités de réaction à un aléa, qu'aurait permis la constitution d'une épargne de précaution (liquide). En ce sens, la contrainte de liquidité très serrée des ménages crée de l'irréversibilité, elle-même source de risque : si l'on fait l'hypothèse de la croissance de l'information dans le temps (hypothèse des modèles de valeur d'option), un choix, une action parfaitement réversible ne fait prendre aucun risque à son auteur, puisqu'il peut revenir sur sa décision une fois qu'il a connaissance de toutes les informations utiles. C'est bien l'impossibilité de corriger a posteriori ses « erreurs », qui rend une décision risquée. Le coût en $t + 1$ de l'erreur possible donne le poids de l'irréversibilité sur les choix effectués dans la période initiale.

Afin de limiter la prise de risque, le ménage et la communauté peuvent imaginer plusieurs stratégies, consistant notamment :

- 1) A desserrer la contrainte de liquidité. Néanmoins, nous avons déjà souligné les difficultés que pose la constitution d'une épargne de précaution à des ménages proches du seuil de survie.
- 2) A développer une gestion technique des risques encourus, en adoptant des pratiques agraires d'artificialisation de l'environnement, pour atténuer les conséquences des risques naturels sur les volumes récoltés. Toutefois, si l'aménagement des rizières, par exemple, permet de faire face à des inondations de moyenne ampleur, les canaux de drainage eux-mêmes risquent d'être emportés par des aléas plus violents. Dans ce cas, même si la perte

moyenne espérée est plus faible, la perte maximum possible est plus élevée et peut excéder la perte admissible. Dans les zones géographiques sujettes à de tels accidents (liés aux cyclones notamment), l'aménagement augmente la prise de risque dans le sens où il aggrave les pertes maximum subies et parce qu'il accroît la dépendance des populations par rapport à une seule ou à un petit nombre d'activités.

3) A développer une flexibilité organisationnelle, en particulier par les réseaux sociaux. Ceux-ci permettent de développer les possibilités futures d'accès à des soutiens financiers, monétaires ou non, en cas d'urgence. La flexibilité organisationnelle est à ce titre très proche des formes civiques (liées notamment aux « règles de changement des règles, à l'affirmation de valeurs transcendantes ») et domestiques (relations communautaires garantissant la solidarité collective) de liquidité, repérées par Favereau (1995). Le souci des populations vulnérables est de faire face à des situations d'urgence, provoquées notamment par les accidents naturels, alors même qu'elles sont en difficulté pour constituer une épargne de précaution, normalement destinée à cette fonction. Dans cette optique, le développement de réseaux de microfinance peut également apporter une solution particulièrement adaptée à la situation des populations. Deux observations à environ 20 ans d'intervalle des stratégies développées par les éleveurs de la Communauté de Pampas la Florida (province de Lima, Pérou) confrontés au phénomène El Niño, tendraient à confirmer cette hypothèse. Lausent Herrera (1983) soulignait l'utilisation des systèmes traditionnels d'assurance et les stratégies privilégiant la culture et la commercialisation de fruits pour faire face à la sécheresse qui sévit de 1976 à 1980. Confrontés en 1998 à des désastres naturels comparables, les éleveurs se tournaient par contre vers le développement de réseaux de microfinance pour accéder au crédit (Beauchamp, 1998).

L'entrée dans un réseau social peut permettre de réduire le poids de l'irréversibilité des choix techniques et financiers du ménage sur lui-même. Toutefois, si l'adhésion à un réseau suppose des droits en termes d'accès aux ressources notamment, il impose également des obligations de solidarité, donc un engagement, source à son tour d'une autre forme d'irréversibilité sociale. Ce choix d'entrer dans un réseau correspond avant tout à une stratégie d'évitement du risque maximum, jugé insupportable à titre individuel. Il s'agit bien en premier lieu d'éviter qu'une menace trop lourde ne pèse sur la pérennité du ménage et plus globalement sur celle des organisations.

3. Préserver le champ des futurs

En situation d'incertitude radicale (poids des arguments faibles), doublée de prise de risque inévitable, les choix se font obligatoirement entre différentes formes d'irréversibilité. L'acteur est contraint de prendre des engagements, sources de risques, mais la nature de ces engagements peut finalement correspondre à différents degrés de répartition des risques. Cette approche confirme la pertinence de définir le risque comme lié à l'irréversibilité de l'action. La nature des engagements (techniques, financiers, sociaux) correspond à différents niveaux de possibilités d'actions, de réactions futures. La gestion active des risques pris n'est pas toujours envisageable ou satisfaisante aux niveaux techniques (choix des techniques, des productions) ou financiers. Dans ce cas, les risques peuvent être gérés au niveau social, la recherche de flexibilité conduisant à des arbitrages en termes de droits et d'obligations communautaires.

Les réseaux, en offrant un accès diversifié à différentes sources de liquidité, permettent « d'élargir le temps »⁵, dans le sens où ils développent l'ensemble des états de la nature possibles dans le futur. Ces états futurs n'existent pas dans le présent mais doivent être pensés, imaginés. L'appartenance à un (des) réseau(x) pourrait permettre une participation active à cette construction du futur, en ayant la seule démarche « pro-active » possible par rapport à l'incertitude et aux risques : celle qui consiste à resituer ses choix dans le temps, en intégrant le « choix d'un domaine de choix futurs possibles » dans ses décisions présentes.

Avant d'aborder plus particulièrement le fonctionnement des réseaux de « microfinance » dans le cadre de la gestion des crises liées à la réalisation de risques naturels, il semble utile de préciser d'autres caractéristiques des réseaux. Ci-dessus nous avons émis l'hypothèse qu'un ménage (vivant en milieu rural notamment) intègre un réseau afin de préserver voire d'élargir l'ensemble des choix futurs possibles. Néanmoins, compte tenu du fonctionnement paradoxal des réseaux (simultanément contraignants, sources d'irréversibilités, et libérateurs, ouvrant le domaine des choix possibles), nous pouvons légitimement nous interroger sur la manière dont le ménage pourra tirer avantage des réseaux de finance de proximité. En repérant les caractéristiques du fonctionnement de ces réseaux, nous pourrions apporter des éléments de réponse à cette question. Nous devons pour cela mieux définir ce qu'est un réseau.

II. CARACTERISTIQUES ET PARADOXES DES RESEAUX

1. Caractéristiques

L'économie spatiale définit un réseau comme un ensemble de lieux géographiques interconnectés dans un système par un certain nombre de liens (Kansky, 1963)⁶, et en fonction desquels s'effectuent des échanges de toute nature : marchandes, monétaires, entraide... C'est la topologie du réseau (notamment sa connexité) qui déterminera la fluidité ou la paralysie des flux. Par exemple, un réseau fortement connexe est caractérisé par l'existence de différentes voies menant à chaque nœud qui le compose⁷. Les liaisons (connexions ou arcs) d'un réseau sont alors qualifiées par le niveau d'accessibilité, la vitesse, ou bien l'efficacité de la transmission qu'elles permettent. Le niveau d'information y circulant ou encore les différentes formes de liquidités (monnaie, marchandises) constituent une des externalités positives des réseaux.

Dans une certaine mesure, le pouvoir du réseau dépend de la richesse de ses interconnexions ; la multiplicité des liens et des chemins alternatifs traduit la bonne cohérence et la forte solidarité entre les différentes parties de l'ensemble. Les lieux ne sont plus indépendants et les « nodosités » territoriales constituent des espaces hétérogènes, véritables « lieux de pouvoir et de référence » (Raffestin, 1981).

Toutefois il faut encore s'assurer de la vivacité de ces relations et de la réactivité des parties, surtout lorsque les réseaux sont soumis à de violents chocs externes et dont les impacts peuvent représenter un danger ou des irréversibilités économiques préjudiciables. Le nombre

⁵ Bronner (1997, p. 23) distingue la « largeur du temps », liée au champ des possibles ouvert, de la « longueur du temps », liée à la succession des événements. Dans cette optique, la longueur du temps ferait davantage intervenir la mémoire (donc l'apprentissage) et l'horizon de planification.

⁶ Définition extraite de l'Encyclopédie d'économie spatiale (Dupuy, 2002).

⁷ Au contraire, quand la connexité est faible, l'accessibilité à un point dépend d'un seul arc.

important de liens constituant le réseau ne justifie pas à lui seul sa force, ni ne présume d'une solidarité inébranlable. La qualité de la circulation de l'information, la capacité du réseau à s'adapter voire à réagir à un choc dépend davantage de sa dynamique propre que du nombre de liens. C'est précisément ce qui retient notre attention au sujet du fonctionnement des réseaux, notamment de ceux de la finance de proximité.

2. Nature paradoxale des réseaux

La nature paradoxale du réseau influe sur ses capacités à mobiliser les relations qui le fondent. Des situations de crise avérées peuvent alors révéler des capacités, créer des effets de synergie importants et spécifiques, ou bien permettre de mobiliser l'ensemble ou une partie des liens afin de résister aux impacts des désastres. Nous reviendrons sur le fonctionnement concret en situation de crise, en abordant le cas des réseaux de microfinance. En outre, une des caractéristiques notables des réseaux réside dans l'hétérogénéité des espaces. A première vue paradoxale, l'hétérogénéité constitue, de fait, la force du fonctionnement en réseau.

Le réseau traduit des hiérarchies, des appartenances, des exclusions, des dépendances, techniques et socio-économiques. Toutefois, bien qu'impliquant aussi « l'inégalité d'accès spatial et informationnel » entre les agents situés aux nœuds des réseaux, cette hétérogénéité des espaces et des agents alimente le besoin de relations qui animent le réseau.

Dans l'approche économique qui est la nôtre (étude des vulnérabilités) on peut se demander si les « différenciations des espaces » influent sur les domaines de choix des agents mis en réseau. S'engager dans un réseau (technique, économique, financier, etc.) représente tant une contrainte qu'un avantage pour chaque ménage. Si nous venons d'évoquer la nature « hétérogène » du réseau, il est pourtant possible d'en révéler les externalités positives.

En cas de désastre naturel dévastateur, le fait d'appartenir à un réseau offre à ses membres l'opportunité de partager des informations, de bénéficier d'aides (de toute nature), ou encore de participer à un projet collectif de « réhabilitation »... Les domaines de choix, même s'ils sont réduits, pourront être préservés ou restaurés en fonction de la souplesse du système. En effet, l'organisation du réseau et sa flexibilité aideront les acteurs à prendre les décisions les plus flexibles et les moins irréversibles. Toutefois, la solidarité qui s'exprime au cœur du réseau est-elle source de flexibilité ? A quel moment et pour combien de temps agit-elle ?

3. Chocs et vulnérabilité des réseaux

Pour Kinsky (1963), les lieux géographiques interconnectés font système. Le réseau organise le système selon des liens transactionnels spécifiques et en fonction d'objectifs. Organisé de façon à maintenir une permanence malgré les multiples modifications que connaît son environnement au cours du temps, le réseau s'inscrit donc dans le temps et l'espace. S'il est suffisamment structuré, ce système fonctionnel (ou réseau) est capable de gagner en souplesse (flexibilité) et face à un choc externe son architecture peut se modifier pour restaurer la confiance (cruciale dans le domaine de la microfinance) et faciliter les prises de décision. Cependant comme nous évoquions précédemment le caractère hétérogène des réseaux, et « l'inégalité » entre les différents groupes d'acteurs, il est évident que la diffusion spatiale de la vulnérabilité influera sur les rôles tenus par chacun dans le processus de réhabilitation. D'une part, la forme que prendra le désastre en se propageant révélera des différences dans les capacités à réagir et à décider ; d'autre part, le poids de chaque agent au sein du réseau

déterminera également leur capacité à agir. Dans l'espace, les réseaux de financement de proximité seront plus ou moins touchés par la situation des agriculteurs (les cycles d'endettement seront plus ou moins affectés), et les niveaux d'appartenance à ces systèmes détermineront les possibilités de répartition des risques entre les acteurs.

Dans le cas qui nous occupe, il s'agit de comprendre comment des agriculteurs déjà impliqués dans des boucles d'endettement cumulatives, peuvent aspirer à une certaine forme de flexibilité au travers des réseaux financiers eux-mêmes rendus vulnérables, ébranlés par les impacts du désastre. Notre approche par les réseaux nous conduit dans un premier temps à nous interroger sur la manière dont s'effectuent les connexions entre groupes d'individus, face à des risques mal appréciés.

4. Individus et réseaux : à la recherche de flexibilité

Au cœur de la crise, un impératif collectif demeure : celui d'assurer la satisfaction de besoins fondamentaux. A ce moment précis, la préférence des individus pour leur « sécurité » s'inscrit dans un besoin collectif de sécurité. Frappés de manière inégale par le désastre, les membres du réseau vont pourtant se coordonner pour organiser la solidarité nécessaire à ce moment. Toutefois et bien que relativement rapide, l'organisation de cette solidarité « de crise » requiert du temps :

- D'une part, parce que tous les agents ne subissent pas les mêmes contraintes liées au désastre. Il existe un temps de latence, nécessaire, entre la réalisation de l'aléa et l'action des agents. Les réactions de chacun sont non seulement soumises à des niveaux de prise de décisions différenciées, mais aussi à différents niveaux d'interprétation de la crise. Par exemple, tandis que les producteurs d'agrumes péruviens désespéraient de voir des plantations partiellement ou totalement dévastées, les professionnels de la finance tardaient à formuler des réponses (re-financer, ne pas re-financer les victimes, à quelles conditions – taux, délais –, agir immédiatement ou attendre l'aide internationale ?). Puisque l'urgence (ou l'impératif de survie) ne concerne qu'une partie des individus du réseau, celui-ci peut encore fonctionner. Les liens entre individus se réorganisent autour d'un effort de solidarité et finalement entretiennent la flexibilité du réseau.

- D'autre part, parce que les agents les plus « résistants » au désastre sont capables de subordonner momentanément leurs plans à celui de la sécurité collective. En effet, tandis que les stratégies des agriculteurs s'orientaient vers une stratégie de survie (alimentaire essentiellement) et que les épargnes de précaution s'amenuisaient, d'autres acteurs (notamment les créanciers) s'engageaient vers des plans plus opportunistes⁸, censés se révéler après la crise.

Aussi, au cœur de la crise, est-il encore possible aux individus d'aspirer à une forme de flexibilité. Leur recherche de flexibilité est alors étroitement liée à l'existence d'une solidarité de crise. Et c'est dans ce sens que nous avons constaté que la monnaie avait justement un rôle crucial à jouer.

Le fonctionnement paradoxal des réseaux de microfinance entretient certes la propagation des chocs à tous les agents, mais il contribue aussi à faire naître des modalités de résorption : le réseau de microfinance ouvre, maintient, suspend, dénature, crée, détruit des domaines de choix. Dans ce sens, il est indispensable à la sortie de crise, puisqu'il recouvre des fonctions

⁸ Par exemple, amener les agriculteurs ruinés à leur concéder une partie de leurs terres, ou bien exploiter cette nouvelle « réserve » de main d'œuvre sur des productions de type industriel...

qui, dans la crise, sont génératrices de « concernés collectifs » (Hirschman, 1970) et de développement.

III. LA MICROFINANCE : RESEAUX DE FINANCE DE PROXIMITE

1. Définitions

Le crédit c'est du temps...de la confiance...et dans le cadre de la microfinance, c'est aussi de la proximité (sociale, géographique, temporelle) (Servet, 1999) et de la solidarité. De fait, les lieux de créances et de dettes constituent des espaces de risques et d'incertitudes. Cependant, les dynamiques de réseau qui visent à rendre l'information la plus parfaite possible, peuvent prétendre à « gommer » ces incertitudes.

Faire crédit c'est « croire, se fier à » (du latin *credere*). Acte de confiance comportant l'échange de deux prestations dissociées dans le temps (biens et moyens de paiement contre promesse de remboursement), le crédit permet d'ajuster moyens et besoins, anticipations ou décisions de l'emprunteur.

Il existe plusieurs segments du marché du crédit selon ses fonctions, selon les garanties exigées, les niveaux de liquidité et les taux de rémunération imposés par les prêteurs. Si nous considérons le champ vaste de la finance de proximité dans le milieu rural, nous évoquons par conséquent les différents types d'entités de crédit, qu'elles soient :

- 1) formelles : banques privées, institutions privées O.N.G., organismes internationaux, spécialisés dans le financement décentralisé – coopératives, caisses, mutuelles, crédit solidaire – ou institutions publiques (banques d'Etat),
- 2) ou dites « parallèles », le long de la filière agricole : intermédiaires collecteurs, grossistes, industriels de l'agro-alimentaire, fournisseurs d'intrants, ou encore l'entourage familial ou communautaire, propriétaires terriens, métayers.

Pousser à l'exhaustivité, la présentation des différentes formes d'épargne et de crédit possibles n'étant pas l'objet de cet article, nous préférons recourir à une expression désignant une multitude d'entités et de formes de crédit et d'épargne. Aussi, employons-nous le terme de microfinance pour désigner tout projet (officiel ou non) de proximité favorisant l'octroi de crédit (de nature variée) à des agriculteurs (plus ou moins bien intégrés aux marchés) sans qu'il soit nécessaire de distinguer les financements « parallèles » insérés dans des réseaux sociaux.

Dans cette optique, les principaux fondements des réseaux de la microfinance que nous retiendrons sont les suivants :

- 1) Les réseaux de microfinance mettent en liaison des offreurs et des demandeurs de crédit, selon des relations spécifiques (sociales, techniques, commerciales, financières) et en fonction d'objectifs correspondants (crédit fonctionnel de campagne, commercial, crédit « dérivé » de consommation – entraide financière).
- 2) Leur dynamique repose sur des relations inégales dont ils se nourrissent.
- 3) Ce sont des systèmes fonctionnels qui vont cependant déterminer une certaine organisation spatiale et temporelle en cas de choc externe.

« Derrière » la microfinance se cache un processus de création et de circulation des dettes. Ce processus essentiel ne saurait exister sans un minimum de confiance : les relations personnalisées sont censées réduire les coûts de gestion des petits crédits mais aussi permettre aux emprunteurs d'avoir accès à des ressources grâce à des nantisements solidaires (cautions de groupe, pression des sanctions sociales pour effectuer les remboursements) ou tout simplement grâce à leur insertion dans un réseau social (entraide). A ce sujet, Hugon (1996) distingue les groupes d'appartenance et les groupes d'adhésion. Notons que les systèmes de financement décentralisés reposent essentiellement sur des solidarités sociales (éthnies, parentés, et relations de travail) mais aussi géographiques.

Certes, de nombreux risques sont inhérents à la finance de proximité dans le milieu rural : imperfections et limites des marchés (produits financiers inadaptés, gestion des coûts de transaction élevés, *monitoring* plus ou moins efficace), asymétrie de l'information et risques de comportements opportunistes des agriculteurs (Williamson, 1994), difficile articulation entre les systèmes formels et les entités parallèles de financement. Toutefois, ils révèlent d'autant plus la nécessité des liens sociaux solides, fondement et condition indispensable à la bonne évolution des systèmes d'épargne et de crédit.

2. Le sens de l'argent

Si la monnaie est, bien sûr, un instrument de l'échange marchand, elle constitue aussi un lien social. Face aux calamités, lorsque la prévention est impuissante et l'assurance impossible, il reste le crédit ou l'assistance ou la combinaison des deux (Millot, 1970). Les transferts locaux d'excédents (monétaires, financiers et autres) vers un groupe déficitaire, à un moment donné, constituent un outil de redistribution parmi d'autres. Ils agissent comme un véritable facteur de cohésion sociale non seulement parce qu'ils reposent sur des relations sociales ténues⁹ mais également parce qu'ils ont un « pouvoir libérateur » : en « élargissant » les domaines de choix dans le temps, les micro-crédits favorisent la flexibilité des processus de décision.

La microfinance entretient des processus d'accumulation ou assure la reproduction simple des conditions de vie (le débat est ouvert), mais dans tous les cas elle permet d'« individualiser » les processus de décision puisque chaque bénéficiaire dispose des moyens nécessaires à l'exécution de certains de ses plans. L'appartenance sociale des individus conditionne leur capacité d'accès aux mécanismes régulateurs de la société. Elle élargit les liens d'interdépendance entre secteurs – ou réseaux - économiques, unités spatiales et segments sociaux dans lesquels les flux monétaires qu'ils canalisent alimentent des relations de pouvoir (Pépin Le Halleur, 1993). C'est justement dans ce paradoxe (cohésion sociale/individualisation des processus) que réside la spécificité des réseaux de microfinance et leur rôle dans la gestion des désastres naturels dévastateurs.

3. Les boucles d'endettement : sources de flexibilité ?

C'est à travers la création des boucles d'endettement que s'observe le phénomène paradoxal entre cohésion sociale et individualisation des processus de décision. En dehors de la crise, les agriculteurs font déjà preuve d'un certain opportunisme vis-à-vis des prêts qui leur sont accessibles : en effet les professionnels du micro-crédit en milieu rural constatent régulièrement qu'une part des crédits « fonctionnels » (de campagne, de commercialisation,

⁹ Dans le sens où leur enchevêtrement et leur utilité sont d'une subtilité extrême.

etc.) est détournée à des fins de consommation, d'habitat, de dépenses sociales. La détention (ou simplement l'accès à) de crédits procure par conséquent une certaine marge de flexibilité aux agriculteurs y ayant accès. Ces comportements relativement opportunistes vis-à-vis du crédit en temps « normal » vont être exacerbés en temps de « crise ».

Les boucles d'endettement vont s'accumuler du fait que les agriculteurs concilient déjà différentes modalités de prêts qu'ils doivent rembourser au préalable. Pour subvenir aux besoins vitaux de l'urgence, ils amplifient¹⁰ ces processus d'accumulation de dettes pour préserver une partie de leurs plans. Bien que contraignant, ce processus d'endettement cumulatif exacerbé en temps de crise semble néanmoins le plus flexible possible. Mais encore faut-il que cette accumulation (sur-endettement) soit possible et permise par des rééchelonnements de dettes (donc grâce au temps) ou par l'octroi de liquidités supplémentaires dans des conditions « hors norme » (c'est-à-dire différentes des conditions des marchés ou du jeu social habituel). Les décideurs de la microfinance jouent par conséquent un rôle primordial.

Ces comportements « anormaux » de création ou d'amplification des dettes, sont marqués par une certaine « temporalité ». La temporalité des comportements des uns (créditeurs) et des autres (débiteurs) est en fait soumise aux différentes formes d'appréciation des impacts du désastre. C'est du moins la conclusion que nous inspire le cas du Niño de 1998 : le phénomène a provoqué un vent de panique sur le marché des crédits. Cette panique provenait davantage des agriculteurs que des institutions de microfinance, qui attendaient de connaître la réaction des pouvoirs publics et de disposer d'informations objectives. Dans cette situation de statu quo, les groupes d'acteurs n'ont pas eu le temps de réagir « normalement ». Les temps de la crise différaient selon les pouvoirs de chacun à interpréter et à gérer le risque réalisé.

IV. LA TEMPORALITE DE LA GESTION DES CATASTROPHES

1. Restaurer la confiance...

Dans le cas de risques naturels forts réalisés, outre la durée, c'est l'imbrication des temporalités différentielles qui est importante. Les décideurs doivent pouvoir avoir une connaissance même partielle, des processus et des victimes. Ils doivent pouvoir anticiper sur les trois temporalités : celle des mécanismes, celle des victimes, celle des actions à mettre en œuvre (Dauphiné, 2001). L'exemple cité ci-dessus illustre bien la situation : faute d'informations suffisantes sur l'état des pertes subies par les agriculteurs ou sur les moyens que les pouvoirs publics consacraient à la gestion de l'urgence, les prêteurs ont dû attendre avant de réagir, leurs anticipations étant impossibles au cœur de la crise. Par ailleurs, dans le flou absolu du contexte, il était nécessaire de s'assurer de la bonne foi des victimes, avant de leur concéder des délais ou des moyens financiers supplémentaires d'urgence. Le retour à la confiance était nécessaire. Pour les prêteurs, il s'agit de la confiance dans des profits futurs, pour les débiteurs, de la confiance dans un re-financement de leurs dettes censée les inciter à reprendre leurs activités. Ré-instaurer la confiance devait donc permettre aux uns et aux autres de reprendre des processus rationnels de décision (l'information est alors plus aisée à trouver et à interpréter). Ce cas montre qu'il est difficile d'appréhender les événements au sein d'une chaîne de risques : des attitudes sécuritaires peuvent gêner l'initiative sociale productive. Le

¹⁰ Ce qui peut aboutir à des incapacités de paiement et des situations de surendettement irréversibles.

manque de confiance et la désorganisation qui s'en suit contribuent à rendre flous les comportements et les perspectives d'action.

Le temps de latence (temps entre l'action et la réponse) est ce temps où l'ensemble des actions sont suspendues et où chaque groupe d'agents tente d'ajuster ses processus de décisions en fonction de la moindre information disponible. Cette recherche d'informations et d'organisation nécessaire dans un univers flou peut se révéler dramatique pour les plus vulnérables d'entre eux (ne disposant d'aucun moyen d'attendre). Les victimes qui n'ont pas accès à l'ensemble des informations sur l'état d'endommagement de leur environnement vont procéder par « rationalité limitée et procédurale » (Simon, 1951) ou d'après Day (1971) par rationalité « adaptative » ; s'ils sont dans un état de vulnérabilité extrême, ils réagiront presque par « instinct ». Dans ce cas, leur environnement décisionnel dépend des réactions des autres à leurs propres décisions présentes et futures.

L'enchaînement des événements contraint parfois les populations à faire des choix irréversibles. Du côté de l'agriculteur endetté, se dessaisir de son épargne de précaution, migrer en périphérie des villes, vendre une partie des terres...sont autant de « solutions irréversibles » qui peuvent être prises au cœur de la crise par les plus vulnérables. Du côté des prêteurs, certains vont préférer « hypothéquer » les remboursements futurs de leurs débiteurs pendant la crise, plutôt que renoncer à leurs créances dans l'immédiateté de la crise. Cette réaction peut aussi être source d'irréversibilité pour les prêteurs, mais leur confiance dans leurs propres hypothèses aura permis de ré-activer les liens sociaux à l'origine de leurs profits.

Seule cette solidarité exercée au sein des réseaux de finance locale peut donc préserver une partie des acteurs. Il faut croire que certains liens sociaux sont indispensables et leur sauvegarde garantit un « retour à la normale ». En fait, ces liens sociaux indispensables sont ceux qui fondent les projets (implicites ou explicites) de chaque groupe d'agents : recherche du profit, accumulation ou reproduction des conditions de vie... Ils concernent les acteurs qui peuvent encore faire partie du système, mais les plus vulnérables d'entre eux risquent d'être sacrifiés.

2. Restaurer les liens sociaux ...

Lorsqu'un risque naturel fort survient, la rupture¹¹ momentanée des liens sociaux est problématique et il est nécessaire de les « restaurer » pour établir un climat de confiance indispensable aux prises de décisions. Dans ce contexte de paralysie de l'ensemble des réseaux de communication, de transactions et de solidarité, la reprise dépend de l'existence et de la distribution des « liquidités » encore disponibles au cœur de la crise ou bien seulement des perspectives de recours à ces liquidités. La distribution des liquidités sous forme de crédits se réorganise selon des paramètres qui ne sont plus ceux d'avant la crise. Le moment de crise « cristallise » les fonctionnements des marchés soumis à la paralysie partielle des activités. L'information est rare, l'urgence provoque des réactions de « panique » face au danger, à l'incertitude et à l'irréversibilité des dégâts. A ce moment précis, le jeu conventionnel des relations sociales est temporairement « dénaturé » pour palier aux besoins que le marché n'est pas encore en mesure de combler.

¹¹ Par exemple, les températures anormalement élevées provoquées par le phénomène « El Nino » de 1983 ont entraîné d'importantes ruptures des relations techniques, commerciales et financières.

Ce temps de gestion de la crise et celui qui suit (adaptations aux nouvelles conditions de survie) se caractérisent alors par la forte mobilisation des liens de solidarité qu'il est urgent de restaurer. Ainsi, la rentabilité financière est supplantée momentanément par des impératifs « sociaux » capables de re-générer les liquidités nécessaires ou simplement de diffuser « une image », une perspective de liquidités possibles. Les stratégies¹² des agriculteurs les moins vulnérables à Chancay (Pérou) en 1998, dépendaient des stratégies de leurs débiteurs. Dans l'attente, certains avaient opté pour la culture de produits alimentaires de base et de cycle court (pommes de terre, haricots secs) afin d'assurer la reproduction des forces de travail. Les professionnels et autres acteurs de la microfinance, eux, voulaient pouvoir compter sur la rentabilité des productions habituelles (coton, agrumes). Aussi, l'annonce du re-financement des dettes devait-elle permettre de ménager leurs choix futurs (de vie et de production) en restaurant un environnement propice aux activités.

Les réseaux de microfinance participent, selon nous, à l'organisation complexe de la sécurité lors de la crise. En termes de stratégies de lutte contre les risques en situation incertaine, le poids de ces réseaux est fondamental puisqu'ils ont pour objectif final d'assurer la réversibilité des échanges.

3. Restaurer les échanges...

La capacité des réseaux de microfinance à « rétablir » les bonnes conditions des échanges en temps de crise réside en fait dans l'utilité de la monnaie et son pouvoir. A la fois liquide et acceptée (a priori) par tous, la monnaie, comme le signale G. Simmel, bénéficie d'un pouvoir « abstracteur » le destinant à être « l'agent mobile par excellence et le mobilisateur des autres mobiles » (Forget et Polycarpe, 1997, p.73), « parce qu'il sert d'intermédiaire entre n'importe quel point de départ et n'importe quel point d'arrivée » (Simmel, 1987, cité par Forget et Polycarpe, 1997, p. 266). C'est précisément ce sens de l'argent qui retient toute notre attention afin d'expliquer sa force dans un tel cadre d'analyse.

En reprenant à notre compte les notions d'argent-monnaie et d'argent-réseau développées par Orléan et Aglietta (1998), il nous semble évident que dans une telle situation de crise, l'argent-monnaie ne vise pas l'accumulation de la richesse. Tout au contraire, par son pouvoir à relier à un instant donné des agents en difficulté, il peut contribuer à préserver ou augmenter leur potentiel de réversibilité, à travers les échanges qu'il facilite. L'argent-réseau véhicule une « perspective » d'existence des échanges, il les fait exister et il garantit leur fluidité momentanément interrompue par le désastre. Cette progression, liée à la circulation de l'argent-réseau au sein de la communauté, révèle toutefois le pouvoir de la monnaie, et les différents aspects (utilités) qu'elle peut recouvrir au fur et à mesure de son utilisation. Par conséquent, le rôle crucial de la monnaie apparaît ici à travers :

- son utilité « sociale » : elle permet à l'individu de bénéficier de la solidarité de la communauté, moyennant dettes et créances. L'acteur se situe donc au sein du réseau selon son pouvoir à disposer de liquidités ;
- son pouvoir universel libérateur : elle est le vecteur « universel » qui permet de préserver la confiance fondatrice des liens sociaux. Grâce à la monnaie, chacun peut « acheter » n'importe quel bien, et si nous considérons la sécurité comme un bien collectif (lors d'une crise), alors la monnaie joue un rôle fondamental dans la sortie de crise ;
- son utilité économique : elle reste l'instrument des échanges, et il faut supposer que plus vite elle circulera, plus le volume des échanges augmentera, générant l'activité nécessaire à la

¹² Stratégies de reprise d'un cycle « normal » de production, par exemple.

satisfaction des besoins.

Afin de poursuivre notre réflexion sur le fonctionnement des réseaux, nous nous contenterons de poser ainsi sans les détailler les bases d'une réflexion sur les objets de la monnaie. L'idée importante ici est que le fonctionnement des réseaux de microfinance recouvre des vertus momentanées, véhiculées par les différentes utilités de la monnaie (sus-mentionnées) elles-mêmes évolutives. Le temps de la crise fait apparaître des conditions « originales » de circulation des dettes et créances, et c'est justement cet aspect « temporaire » qui est étonnant.

4. Les réseaux de finance locale sont des réseaux « subsidiaires »

Il existerait plusieurs moments au cours de la crise où chaque réseau obéit à des objectifs « temporaires ». La restauration des systèmes endommagés passerait obligatoirement par la recherche d'une forme d'équité dans un premier temps permettant ainsi d'influer sur les capacités de décisions (et de réactions) individuelles et collectives.

Un subside est une forme d'argent versée à titre de secours, de substitution, et un objet subsidiaire est un objet « donné accessoirement pour venir à l'appui de quelque chose de principal, il est complémentaire, destiné à suppléer... » (définitions du Petit Larousse, 1992). D'après cette définition, nous posons l'hypothèse que les réseaux de finance locale sont des réseaux à vocation subsidiaire en temps de crise. En effet, les fonctions premières des réseaux de microfinance semblent se subordonner à des fonctions momentanées comme celles d'assurer la préservation des liens sociaux indispensables, et de constituer ainsi des mécanismes d'incitation. Cette originalité des réseaux de microfinance (leur subsidiarité) se caractérise par des modifications des rôles et des compétences.

Les « pourvoyeurs » de microcrédit (notamment ceux qui évoluent dans un cadre informel) jouent des rôles qui sont provisoirement éloignés de leurs compétences. Lors du Niño de 1998, et faute d'un système d'assurance spécialisé dans l'aide aux désastres, les fournisseurs d'intrants ont dû par exemple octroyer des prêts de petits montants aux agriculteurs les plus affectés par le désastre, afin de subvenir à leurs besoins de première nécessité. Bien entendu, une fois la crise passée, ces prêts de fortune devaient être remboursés selon des conditions « normales ». Toutefois, ces prêts changeaient de nature, plus financière que technique : au lieu de semences et pesticides les agriculteurs préféraient recevoir de petites sommes d'argent liquide. Les petits bailleurs de fonds faisaient figure « d'assureurs », et leur aide monétaire était en quelque sorte perçue par les agriculteurs comme une forme d'indemnisation temporaire suite aux dégâts ou désagréments subis.

La vocation « subsidiaire » des réseaux dans un temps donné de la crise renvoie ainsi au débat idéologique sur l'assurance et revient à examiner les places respectives que tiennent l'équité et la solidarité devant l'adversité d'une part, et d'autre part, les nécessités du commerce et de l'industrie. En toute rationalité, l'acteur recherchera par le biais de pratiques typiquement mutualistes les façons d'obtenir des situations les moins variables possibles. Toutefois ces procédés qui, normalement, sous-tendent des relations marchandes, sont utilisés à des fins sociales pendant la crise. Une fois un seuil de restauration atteint, le fonctionnement du système porte en lui d'autres enjeux. L'enjeu des fournisseurs d'intrants était effectivement de s'assurer de la fidélité de leurs clients, de « garantir » d'une certaine façon les remboursements de leurs avances concédées avant la crise (en facilitant la reprise des activités agricoles, par exemple).

Engagés de fait dans un processus de sortie de crise, les acteurs de la microfinance s'organisent. Les plus aptes à se « désengager du système en péril » (Beauchamp, 1998) sont ceux qui « élargissent » leurs compétences en mettant à disposition des plus vulnérables des liquidités nécessaires à leur survie. Nous supposons que c'est l'articulation entre les systèmes de finance formelle et parallèle qui permet en fait aux agents qui sont impliqués dans ces deux sphères d'élargir leurs compétences. Il est effectivement courant d'observer que les systèmes parallèles de crédit sont plus flexibles que les systèmes formels ; néanmoins chacun a ses limites et l'efficacité de l'ensemble de ces réseaux est liée à leur possible articulation. En somme, c'est en fonction des caractéristiques propres au réseau (sa structure, sa hiérarchie et son hétérogénéité) que les individus parviennent à modifier leur organisation.

5. La solidarité entre réseaux : vertueuse ou porteuse de risques ?

La crise engendre une diversité originale des logiques économiques et instaure de nouvelles formes de coopération. Dans son article, Oliver-Smith (1996) présente les désastres naturels comme un signal d'échec d'une société à s'adapter avec succès à certains traits de son environnement naturel et social, de façon durable. Les désastres seraient de véritables tests des capacités de réponse des sociétés et ils entraînent des changements de stratégies individuelles et collectives de sorte qu'il y a rupture de la cohésion sociale des groupes d'individus (Beauchamp, 1998). Les relations de pouvoir se réorganisent et les tensions sociales s'intensifient, l'ordre moral de la société et les choix rationnels des individus s'exposent à des contradictions. Toutefois, la réorganisation de la communauté selon des paramètres particuliers (contradictions, fonctionnement atypique des marchés, etc.) permet la réalisation de projets collectifs de survie.

La capacité d'un réseau à modéliser ses organisations, à créer ou mobiliser des modes de coopération spécifiques, lui permet de résister face à l'adversité. La réalisation d'un risque naturel fort entraîne une gestion localisée de l'urgence, entre actions publiques et initiatives privées de solidarité. La coordination entre les différents niveaux d'intervention (local, national, global)¹³ est par conséquent indispensable à la sortie de crise. Comme nous l'avons évoqué ci-dessus, des acteurs pourront « élargir leurs champs de compétences » uniquement s'ils bénéficient d'une certaine marge de manœuvre. Cette marge d'actions constitue en fait une des externalités de la coordination entre le public et le privé, et/ou entre les différents niveaux de gestion...

La coordination des actions entre les différents réseaux (et pas uniquement ceux de la microfinance) doit permettre de renforcer leurs externalités et de réduire au maximum les zones d'incertitudes en temps de crise. Les projets collectifs de survie ou de préservation-réhabilitation d'un environnement propice aux activités, constituent alors le moteur de ces nouvelles conventions. Elles permettent d'adopter des comportements coopératifs qui évoluent au fur et à mesure que s'observe, se comprend et se gère le risque naturel fort. Les finalités que portent ces conventions évoluent également en fonction des états de la nature rendant possible leur réalisation. Les différentes formes de la solidarité pourraient bien générer des modifications intéressantes du système, dans le but de renforcer la prévention ou la gestion des risques naturels ; mais ceci reste à démontrer.

¹³ Qu'il s'agisse des possibilités de refinancement garanties par les banques et, en dernier ressort, la banque centrale ou bien qu'il s'agisse de l'aide internationale d'urgence (finances, matériel, nourriture, assistance technique, etc.)

Vecteurs de changements positifs dans la gestion des risques ou vecteurs d'autres types de vulnérabilités ? Nous émettrons ici quelques réserves quant à l'aspect absolument vertueux du fonctionnement des réseaux de microfinance dans la gestion des crises d'origine naturelle. Leur fonctionnement fait apparaître des paradoxes qu'il serait bon d'analyser. En effet, ces réseaux s'assurent contre des non-remboursements par l'exploitation même des solidarités, ce qui peut provoquer à terme l'instabilité des systèmes d'entraide traditionnelle. Ceux-ci risquent alors d'être dénaturés ou de perdre en efficacité. Le fonctionnement de réseau peut bien être perçu comme l'exploitation positive d'un « capital social » (Buchanan) mais il peut également laisser entrevoir les failles d'une « fausse solidarité » ; comme nous l'avons évoqué auparavant, bien que le crédit modifie les comportements d'aversion au risque, il semble néanmoins constituer un avatar de l'assurance communautaire. Nous ne sommes pas persuadées de l'effet si stabilisateur des réseaux de microfinance, puisque nous avons l'intuition que dans notre cadre d'analyse, les modes de gestion « à l'équilibre » deviennent agressifs.

CONCLUSION

Nous avons situé notre réflexion sur la gestion des risques naturels dans le contexte particulier de populations vulnérables confrontées à une incertitude radicale. Le peu de confiance qu'ils placent dans les hypothèses sur lesquelles ils fondent leurs décisions encourage les acteurs à rechercher la flexibilité, à ouvrir l'ensemble de leurs choix futurs possibles et à desserrer leur contrainte de liquidité. Ces objectifs, complémentaires et interdépendants, conduisent à préférer une situation satisfaisante mais ouverte, à une situation optimale mais trop contraignante.

Dans cette optique, les réseaux de microfinance semblent présenter des caractéristiques particulièrement intéressantes : fondés sur des relations sociales favorisant la circulation de l'information et le développement de la confiance, ils se révèlent adaptables et dans une certaine mesure réactifs, et font apparaître de nouvelles sources de liquidité. De ce fait, les réseaux de microfinance permettraient aux ménages d'ouvrir leur champ des possibles et de réagir face aux accidents climatiques et à leurs conséquences. Ils jouent durant la crise un rôle original, différent de celui qui leur est normalement attribué.

Toutefois, les réseaux de microfinance présentent des vulnérabilités qui nous conduisent à nous interroger sur leur capacité à retrouver leur fonctionnement « normal » après la crise : par exemple, le fonctionnement des systèmes traditionnels d'entraide et d'auto-assurance se modifie-t-il seulement de manière temporaire (durant la crise) ? Ou bien le fonctionnement des systèmes est-il durablement perturbé ? Ces perturbations nuisent-elles à leur efficacité une fois la crise passée ? Par conséquent, si la microfinance, comme nous le pensons, constitue un moyen temporaire de restauration des systèmes, qu'en est-il de sa viabilité ? Il y a là matière à recherche : soit afin que les systèmes financiers locaux élaborent des fonds spéciaux d'assurance soit afin que les secteurs soumis aux aléas climatiques développent une gestion intégrée du risque. Ces secteurs (filères de commercialisation agricole par exemple) pourraient proposer de nouvelles formules d'assurance de la production, comme celles étudiées par l'AFD pour la filière coton au Mali. Cette voie nous semble des plus intéressantes.

Enfin, lorsque la crise est grave et la paralysie générale, la capacité de toute initiative à relancer les activités (notamment celle des réseaux de microfinance), repose sur les signaux

des pouvoirs publics, sur leurs possibilités de re-financer en dernier ressort la plupart des systèmes financiers, ou encore sur leurs capacités à obtenir et gérer l'aide internationale d'urgence. Nous remarquons ici à quel point les comportements des acteurs sont liés aux politiques macroéconomiques. Sans projet collectif impliquant tous les acteurs, et notamment les pouvoirs publics, de nombreuses actions entreprises par défaut peuvent se révéler inefficaces.

BIBLIOGRAPHIE

- AGLIETTA M. et A. ORLEAN, 1998, *La monnaie souveraine*, Odile Jacob, Paris.
- ANDERSON, WOODROW M.P., 1989, *Rising from the Ashes: Development Strategies in Times of disasters*, Unesco, Paris.
- BEAUCHAMP S., 2000, « L'économie des désastres naturels : étude du rôle particulier de la microfinance dans des agricultures dévastées », Documents de travail n°1 et 2, communication au *Séminaire DET-CERED-FORUM*, Nanterre.
- BEAUCHAMP S., 1998, *Désastre climatique et crédit agricole – étude de cas de la vallée de Chancay-Huaral (province de Lima) au Pérou*, Mémoire de D.E.S.S., Université Paris X, Nanterre.
- BEAUGRAND Ph., 1982, « Le Temps, l'imagination, l'incertitude, dans la théorie du professeur G.L.S. Shackle », *Revue économique*, n°2, mars, pp. 297–322.
- BOYER R., CHAVANCE B. et O. GODARD, 1991, *Les figures de l'irréversibilité en économie*, EHESS, Paris.
- BRONNER G., 1997, *L'incertitude*, Que-sais-je ? , PUF, Paris.
- DAUPHINE A., 2001, *Risques et catastrophes : observer -spatialiser -comprendre -gérer*, Paris. Armand Colin.
- DOLIGEZ F. et D. GENTIL, 2001, « Les approches du financement local : une perspective historique », in *Exclusion et Liens financiers*, Rapport du centre Walras, Paris. Economica.
- DUPUY G., 2002, *Encyclopédie d'économie spatiale*, Paris.
- FAVEREAU O., 1995, « Développement et économie des conventions », in HUGON Ph., G. POURCET G., QUIERS-VALETTE S. (Dir.), pp. 179-199.
- FORGET Ph. Et G. POLYCARPE, 1997, *Le réseau et l'infini. Essai d'anthropologie philosophique et stratégique*, Economica, Paris.
- HIRSHMAN A.O., 1970, *Défection et prise de parole – théorie et application*, Harvard University Press.
- HUGON Ph., 1996, « Incertitude, précarité et financement local », *Revue Tiers-Monde, Le financement décentralisé – pratiques et théories*, Tome XXXVII, n°145.
- HUGON Ph., POURCET G., QUIERS-VALETTE S. (Dir.), 1995, *L'Afrique des incertitudes*, IEDES, Paris.
- INAISE, 2000, *Rapport Banques et cohésion sociale*.
- ISDR, 2002, *Living with risk, a global review of disaster reduction initiatives*, preliminary version, Nations Unies, Genève.
- KANSKY K.J., 1963, *Structure of Transportation Networks: relationships between network geometry and regional characteristics*, University of Chicago, Chicago.

- KERVAREC F., 2002, « L'incertitude rend-elle libre d'agir ? », *Cahiers du Développement*, CERED, Université Paris X Nanterre, n°1.
- KERVAREC F., 1997, *Intensification agricole, risque et développement du marché intérieur à Madagascar*, Thèse de doctorat, Université Paris X, Nanterre.
- KESSLER D. et P-A. ULLMO, 1985, *Épargne et développement*, Actes de Colloque, Economica, Paris.
- KEYNES J.M., 1936, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Traduction française 1969, Payot.
- KEYNES J.M., 1921, *Treatise on Probability*, Collected Writings, Vol. VIII.
- KNIGHT F., 1921, *Risk, uncertainty and profit*, Houghton, Mifflin, Boston.
- LAUSENT HERRERA I., 1983, *Impacts de la sécheresse à Pampas La Florida (1976-1980), comportements et stratégies*, IFEA, Lima, Pérou.
- MILLOT H., 1970, *Les calamités agricoles*, Cujas, Paris.
- NATIONS UNIES, 2000, *Banque de données internationales sur les désastres*, Bureau des Nations Unies pour l'assistance aux désastres, OFDA/CRED.
- OLIVER-SMITH A., 1996, « Anthropological research on hazards and disasters », *Annual revue of Anthropology*, Department of Anthropology.
- PEPIN Le HALLEUR M., 1993, « Accès au crédit et gestion du risque », in *Le Mexique rural dans Pratiques du financement au XXème siècle*, Paris.
- RAFFESTIN C., 1981, *Pour une géographie du pouvoir*, Litec, Paris.
- SEN A., 1991, *Éthique et économie et autres essais*, Blackwell Publishers Oxford, traduction PUF, 1993.
- SERVET J.M., 1999, *Une économie sans argent – les Systèmes d'Echange Local*, Le Seuil, Paris.
- SHACKLE G.L.S., 1990, *Time, Expectations and Uncertainty in Economics*, Ed. J.L. Ford, Edward Elgar.
- SIMMEL G., 1987, *Philosophie de l'argent*, PUF, Paris.
- SIMON, H.A., 1951, « A formal theory of the employment relationship », *Econometrica*, Juillet, pp. 293-305.
- VERCELLI A., 2003, « Learning and rationality in a complex environment », communication au Workshop *Complex behavior in economics : modeling, computing and mastering complexity*, GREQAM, Université de la Méditerranée, 7 au 11 Mai, Aix-Marseille.
- VERCELLI A., 1999, « The recent advances in decision theory under uncertainty : a non-technical introduction », in LUINI L. (Ed.), *Uncertain Decisions : Bridging Theory and Experiments*, Kluwer, Dordrecht.
- VERCELLI A., 1995, « From soft uncertainty to hard environmental uncertainty », *Économie Appliquée*, tome XLVIII, n°2, p. 251-269.
- WILLIAMSON O., 1994, *Les institutions de l'économie*, Intered, Paris.